



O.P.M.N.A.M.



ORPHELINS DE PÈRES MALGRÉ-NOUS D'ALSACE-MOSELLE

Madame la Députée Brigitte KLINKERT
brigitte.klinkert@assemblee-nationale.fr

Monsieur le Député Emmanuel FERNANDES
emmanuel.fernandes@assemblee-nationale.fr

LETTRE OUVERTE

Madame la Députée, Monsieur le Député,

En décembre dernier, l'Assemblée parlementaire franco-allemande a rejeté un texte déposé par M. Fernandes *"pour la reconnaissance et l'indemnisation de l'incorporation de force"*.

Mme Klinkert a privilégié la proposition d'un travail collectif, en amont, pour co-construire une nouvelle version, déposée lors d'une prochaine réunion de l'APFA.

Pourtant, il a été porté à notre connaissance le fait que ce même texte est redéposé pour la séance à venir du 22 juin par M. Fernandes et d'autres députés. Nous avons en effet appris que le travail commun suggéré en décembre n'a finalement pas eu lieu pour des raisons qui nous échappent, et qu'un deuxième texte *"pour renforcer le travail de mémoire sur les incorporés de force alsaciens et mosellans"* est déposé en parallèle par Mme Klinkert et d'autres députés.

L'OPMNAM se félicite que l'Assemblée parlementaire franco-allemande se soit enfin saisie de la question de l'incorporation de force en Alsace et Moselle pendant la seconde guerre mondiale. Le symbole d'une assemblée binationale qui reconnaîtrait cette tragédie, plus de 80 ans après les faits, serait particulièrement fort et constituerait une étape cruciale dans le processus mémoriel et le travail de reconstruction, jamais achevé, des victimes directes et de leurs descendants.

Ainsi, l'OPMNAM souhaite que les initiatives parallèles des députés puissent effectivement converger, afin de rendre possible l'adoption d'un texte, et demande que la version commune qui soit soumise au vote contienne inmanquablement et également la question de l'indemnisation des orphelins des incorporés de force, victimes de la barbarie nazie.

Convaincus qu'un travail collectif et transpartisan permettra d'aboutir à une avancée historique sur ce sujet, nous demeurons naturellement disponibles pour contribuer à cette démarche.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Elisabeth Guckert
Présidente